



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Plan d'Occupation des Sols - modification n° 5 du Plan
d'Occupation des Sols approuvé les 16 février et 25 juin 2001**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoint :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060344

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R. 123-10, R. 123-14 et R. 123-34 dans leur ancienne rédaction et les articles L. 123-13 et 14 et R. 123-21 dans leur nouvelle rédaction.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2001 approuvant la 3^{ème} révision du Plan d'Occupation des Sols après annulation.

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2006 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols approuvé les 16 février 2001 et 25 juin 2001.

Vu les conclusions du Commissaire-Enquêteur donnant un avis favorable à la modification proposée et notamment concernant les requêtes déposées par la SEMIE de Niort concernant la réalisation d'un projet de logements sociaux rue de l'ancien Champ de Foire ainsi que la rectification d'une erreur matérielle sur un emplacement réservé Place de la Convention à Saint-Florent.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la 5^{ème} modification du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle est annexée à la présente délibération. et notamment la modification de zonage de UMe en UM d'une partie de terrain de 1000 m² pour la réalisation de logements sociaux rue de l'ancien Champ de Foire et la rectification d'un emplacement réservé place de la Convention.

J'attire toutefois votre attention sur l'emplacement réservé proposé Impasse de la Tuilerie. Eu égard aux remarques formulées après enquête publique, il conviendra de revoir cette disposition dans le cadre de la révision du PLU, ce en concertation avec l'ensemble des riverains.

Conformément aux articles R. 123-34 et R. 123-10 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois, et mention en sera faite dans deux journaux locaux.

Conformément aux articles R. 123-34 et R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Niort et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification du Plan d'Occupation des Sols ne seront exécutoires que dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation.

Par ailleurs, le Plan d'Occupation des Sols intègre la mise à jour relative à la mise en compatibilité décidée par arrêté préfectoral en date du 6 juin 2006 concernant la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de l'accès à l'autoroute A 10 depuis la RD 740 par l'intermédiaire de la RD 174 sur les communes d'Aiffres, de Vouillé et de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

